# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 6.5

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**PARCOURS A CIEL OUVERT**

**EDITION 2016**

**APPROBATION D’UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

**AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**La commune reconduit sa biennale d’art actuel *A ciel ouvert* qui se tiendra du 4 juin au 4 septembre 2016 sur les berges du Renaison.

Cette manifestation réunit des axes multiples permettant un rayonnement territorial large correspondant aux critères d’attribution de subventions du conseil départemental (artistes en résidence, créations originales in situ, valorisation d’une zone naturelle, accès libre pendant trois mois, actions culturelles et de loisirs).

A ce titre, il est envisagé de déposer auprès de cette instance, une demande de subvention à hauteur de 5 000 €.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la demande de subvention présentée au conseil départemental pour un montant de 5 000 € ;
2. autorise le maire à signer tous les documents inhérents à cette demande.